

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDE - DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON - JEFFROY - FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE - PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Secrétaire de séance : LE BRIS.

Le Procès Verbal de la séance du 11 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

❖ RÉVISION DU P.L.U – DÉBAT SUR LE P.A.D.D (Projet d'Aménagement de Développement Durable)

Le Maire expose qu'un débat doit se tenir au sein du Conseil Municipal sur le P.A.D.D et ajoute que l'approbation du document interviendra lors d'une prochaine réunion de l'assemblée communale.

Claire SEVIN du Cabinet D2L Betali présente le projet :

Les axes retenus :

- I. Préserver le patrimoine environnemental
 - Protéger les espaces naturels tout en permettant leur valorisation.
 - Mise en valeur des paysages, du cadre de vie rurale et littoral.
 - Préserver la qualité de l'eau.
 - Protection et mise en valeur de la façade littorale.
- II. Développement harmonieux et préservation du patrimoine
 - Agir pour le maintien du patrimoine architectural et urbain.
 - Limiter la consommation des espaces naturels.
 - Aménager et valoriser le tissu urbain existant.
- III. Une offre de logements diversifiés
 - Favoriser l'accueil de nouveaux ménages en permettant le parcours résidentiel sur le territoire.
 - Diversifier l'offre de logement pour favoriser la mixité sociale et générationnelle.
- IV. Renforcer le dynamisme économique communal
 - Soutenir le commerce, les services, l'artisanat et les activités culturelles en renforçant la mixité urbaine.
 - Favoriser les activités maritimes et touristiques.
 - Maintenir et développer les activités agricoles.
- V. Renforcer l'attractivité territoriale – Amélioration et développement des infrastructures
 - Hiérarchiser les voies et préserver une bonne accessibilité sur la commune.
 - Privilégier les déplacements doux.
 - Développer les technologies de l'information et de la communication (accès au très haut débit).

Le Maire souligne que l'opération d'aménagement foncier participe aux dispositifs du P.A.D.D par la création d'un maillage bocager et de talus visant à protéger la qualité de l'eau.

Cet aménagement foncier limite les déplacements et optimise le fonctionnement des exploitations agricoles.

Le lotissement de Pont ar Porthéour permet d'attirer de nouveaux consommateurs à proximité du centre bourg.

Les nombreuses activités culturelles (circuit des chapelles) proposées sur Plestin Les Grèves favorisent l'attractivité du territoire.

Mr DANIEL suggère d'améliorer « les entrées du bourg ».

Mr LAMANDÉ rend compte de l'évolution du dossier « mouillages groupés » : l'autorisation devrait être prochainement délivrée. Les mouillages groupés de Beg Douar et Toul en Héry visant la préservation des espaces maritimes et littoraux tout en développant le nautisme. La réflexion est également engagée sur la création d'une zone de carénage sur la baie de Lannion.

Le Maire souhaite l'arrivée de quelques petites entreprises sur la zone du Chatel.

❖ **BILAN SAISON 2013**

Mr LE BERRE présente des éléments sur le tourisme : au plan national, la France reste le pays le plus visité (83 millions de touristes). La saison est très courte et les portefeuilles sont toujours plus serrés.

Sur la commune, on constate une bonne fréquentation grâce à la météo.

La Maison du Tourisme a enregistré 7644 visiteurs sur juillet et août ; le Point I de Saint Michel 1121 visiteurs et le Point I de Locquémeau 2842 visiteurs.

Les hébergements connaissent une moyenne stationnaire pour Juillet par rapport à 2012 et une augmentation au mois d'Août.

Le camping municipal fait une bonne saison avec + 28% en mai, + 13.66% en juin, -1.05% en juillet et + 15.53 % en août. Le mois d'août a sauvé la saison. La construction de la piscine a amélioré la fréquentation.

Les usagers du camping ont manifesté leur satisfaction pour l'accueil, la beauté du site, la propreté des sanitaires.

La recette VELEC'TROS s'élève à 414 euros pour une dépense de 600 euros.

La surveillance de la piscine a été appréciée, il faut privilégier un animateur sachant faire preuve d'autorité auprès des jeunes.

Les cours d'aquagym ont connu une fréquentation moyenne de 18 personnes. Un seul cours a été proposé le mercredi matin. La recette totale est de 4300 €.

Les marchés nocturnes sont très appréciés. C'est une animation pas chère et sous le soleil cette année. La recette des emplacements a baissé légèrement cette année (983.55 € contre 1096.05 € en 2012).

La plage de Saint Efflam a été touchée par les algues vertes ; la plage des Curés a enregistré une bonne affluence.

Les emplacements réservés aux campings-caristes ont été assez bien respectés.

Le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours n'a pas donné satisfaction, il faut certainement envisager un retour à la collecte hebdomadaire.

Mr LE BRIGANT présente le bilan des animations sportives proposées par Servane PANSART. Il s'agit d'une première année de fonctionnement qui rencontre des résultats encourageants avec 1037 participants (594 pour les activités et 443 pour les tournois).

L'activité char à voile a enregistré 70 inscriptions. Les animations tennis de table, badminton, beach volley, foot en salle et circuit de billes ont également été bien suivis. Des activités simples et populaires ont été proposées dans une bonne ambiance.

Mr LAMANDÉ présente les tendances en terme de fréquentation, pour les activités du centre nautique :

Stages :

- Moussaillon : + 16.62
- Catamaran : - 3.68
- Planche à voile : + 8.30
- Char à voile : -10.84
- Kayak de mer : - 63.07

Soit une baisse moyenne de la fréquentation de -13.19%.

En ce qui concerne les « locations », la baisse de fréquentation est de -8.96%.

Mr LAMANDÉ précise que deux accidents du travail ont perturbé l'encadrement d'activités notamment le kayak de mer. Il faut également noter le manque de vent, la présence en juillet des algues vertes. La durée des stages a été réduite pour limiter la dépense pour les usagers.

Mr PETIBON résume la « soirée du 15 août » à travers quelques chiffres :

- 2000 personnes – 1000 repas
- plateau musicien de 300 €
- recette de 10 400 € pour une dépense de 6500 €.

Mr Le Maire dit que la S.N.S.M n'a pas rencontré de difficulté particulière.

Mr LE BERRE ajoute que la vente de « chichis » à la plage des Curés a été appréciée.

❖ **RESTAURATION DE LA SACRISTIE – AVENANTS AUX MARCHES LE BER ET CLEC'H**

Le Maire expose que des travaux de menuiserie supplémentaires sont nécessaires :

- ✓ renforcement du plafond
- ✓ démontage et remontage d'armoires

Ces travaux entraînent un coût supplémentaire de 5 024,75 € HT ; par contre le parquet sur lambourdes ne sera pas réalisé.

Soit une moins value de 5 734.19 €. L'avenant n°1 de l'entreprise LE BER porte une moins value globale de 709.44 € HT.

L'entreprise LE CLEC'H a été sollicitée pour des travaux de maçonnerie suite à la décision de conserver les dalles de schistes apparues lors de l'enlèvement du parquet.

Les dalles seront déposées puis reposées ; un complément de schiste de Locquirec sera fourni par l'entreprise.

L'avenant n°1 de l'entreprise LE CLEC'H s'élève à 8 981.72 € HT.

Le Conseil adopte les avenants aux marchés LE BER et CLEC'H.

❖ **FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT – LTA :**

Le Maire expose qu'une enveloppe complémentaire de 500 000 € est affectée aux communes membres de la Communauté d'Agglomération pour 2013. Les critères de répartition sont les suivants :

- ✓ population D.G.F. (50 %)
- ✓ longueur de voirie (50 %)

Le montant attribué à la commune s'élève à 44 807 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le F.C.I. pour les investissements suivants :

- tracteur CLAAS ARION : 55 900 €
- tondeuse frontale GRILLO : 29 500 €
- **Total** : **85 400 € HT**

❖ **ITINERAIRE DE PROMENADE ET RANDONNEE – PLAN DEPARTEMENTAL :**

Le Conseil Général souhaite protéger juridiquement les chemins de promenade et de randonnée à travers le P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le Conseil Municipal doit s'engager à conserver les chemins et à signer, si besoins, des conventions avec les propriétaires.

M. DANIEL souhaite des modifications des tracés du PDIPR ; une réunion se tiendra prochainement avec le département et les partenaires concernés.

❖ **URBANISME- SECTEUR DE SAINT EFFLAM – RECOURS GRACIEUX DE « PLESTIN ENVIRONNEMENT » :**

Le Maire présente à l'assemblée le recours gracieux formulé par l'association « Plestin Environnement ».

L'association conteste la légalité du permis de construire délivré à Mme BIMOND pour une extension d'habitation au 20 avenue de la lieue de grève.

Il s'agit de savoir si le projet d'extension est situé dans un secteur urbanisé.

L'association prétend que l'extension est en dehors d'un espace urbanisé et que dans ces circonstances « les constructions sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux ».

Le Conseil Municipal considère que le S.C.O.T. est respecté. L'extension est située en secteur urbanisé.

La demande de l'association « Plestin Environnement » est rejetée.

❖ **BUDGET PRIMITIF 2013 – DECISION MODIFICATIVE :**

M. LOPES expose qu'il convient de procéder à une modification du budget primitif 2013. Il s'agit de prévoir des crédits sur les lignes « Dépôts et cautionnements » pour les budgets commune et camping. Le centre nautique a du faire l'acquisition d'un quad qui sera financé par la vente de matériel. Par ailleurs la commune a perçu de l'Etat une somme de 75 176.31 € dans le cadre du contentieux algues vertes ; ce montant doit être reversé à Lannion Trégor Agglomération. Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Budget primitif – Commune :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
27	275	Dépôt et cautionnements versés	+ 1 015 €
022		Dépenses imprévues	- 1 015 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 1 015 €
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 1 015 €

Reversement – affaire algues vertes :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 75 176.31 €
77	7788	Produits exceptionnels divers	+ 75 176.31 €

Budget camping :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
27	275	Dépôt et cautionnements versés	+ 306 €
77	7788	Produits exceptionnels	+ 306 €
023		Virement à la section d'investissement	+ 306 €
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 306 €

Budget centre nautique :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
27	275	Dépôt et cautionnements versés	+ 92 €
21	2188	Achat bateau + remorque + chariot	+ 3 950 €
024		Vente de matériel	+ 4 042 €

❖ **LOYER DE LA PERCEPTION :**

La Direction Départementale des Finances Publiques a proposé en début d'année une révision du bail de la perception. Le loyer mensuel est de 587.25 €. Ce loyer paraît peu élevé, en dessous des montants pratiqués. L'étude GUIMBERTEAU a été sollicitée et estime le loyer à 1 000 / 1 200 €.

Il convient d'attendre la réponse du Trésor Public.

❖ **LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – CONVENTION COTES D'ARMOR HABITAT :**

Le Maire rappelle que le lotissement de Pont ar Portheour recevra 16 logements sociaux et présente la « convention de réalisation » proposée par Côtes d'Armor Habitat. L'opérateur réalise les logements et verse à la commune une participation de 5 000 € par logement.

Il est précisé que cette participation sera versée à la commune au moment de l'acquisition des terrains et non à la fin de la construction des logements.

M. JEFFROY expose que la commune dispose de tous les équipements ; les jeunes ignorent la qualité des services proposés sur notre territoire. Il faut élaborer un vrai plan de communication pour faire venir les jeunes sur le futur lotissement.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention « Côtes d'Armor Habitat ».

❖ **TARIFS DE L'ESPACE AN DOURMEUR :**

M. HENAFF dit qu'une nouvelle formule abonnement est proposée à raison de 5 € la carte ; elle ouvre droit au tarif abonné pour tous les spectacles.

La formule est plus souple et devrait permettre davantage d'abonnements.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2013/2014 :

Date	À	Nom	Titre spectacle	Genre	Abonné adulte	Abonné enfant	Réserv. adulte	Réserv. enfant	Guichet adulte	Guichet enfant	Réduit
22/09	15h	Cie PERICARD Aerial Musique	Hommage à DALIDA	Chanson	17	/	19	/	19	/	/
26/10	21h	ZOUFRIS MARACAS	ZOUFRIS MARACAS	Chanson	15	7	17	8	19	8	16
02/11	20h30	Festival Dafis Tréger	Chorale du Bout du Monde	Chorale	8	Gratuit -18	10	Gratuit -18	10	Gratuit -18	/
29/11	14h 21h	Cie du Thé à la rue	La succulente histoire de Thomas Farcy	Théâtre d'objets	Séance scolaire 4€/ enfant						
					8	4	12	6	14	6	10
17,18/12	20h30	Morisse & Cie	Wojapi	Conte/ marionnettes	6	4	8	4	8	4	6
19/01/14	15h	Chorale Arpège (Guingamp) et Harmonie municipale de Perros Guirec	CARMEN	Opéra	10	5	/	/	12	6	/
24/01/14	21h	François Leroux & Mathilde Chevrel	Les poètes ont toujours raison	Chanson	8	4	12	6	14	6	10
09/02/14	15h	Martin Harley		Musique du monde: Blues	12	6	15	6	17	6	14
21/02/14	21h	Cie 6ème Dimension	Je me sens si bien	Danse	12	6	15	6	17	6	14
29/03/14	21h	Cie Silembloc	Cirque autobloquant	Cirque	8	4	12	6	14	6	10
18,19/04 20/04	20h30 17h	Le P'tit Cirk	Hirisinn	Cirque/ Voltige	8	5	/	/	10	6	/
25/04/14	21h	La Gapette / Les Malentendus	Double plateau CABARET	Musique	6	Gratuit -18	8	Gratuit -18	8	Gratuit -18	/
16/05/14	21h	Ministère Magouille	Promenons-nous dans les boas!	Cabaret	12	6	15	6	17	6	14

Formule Abonnement:

Achat de la carte d'abonnement (5 €). L'abonnement est individuel (1 abonnement/pers.).

La carte ouvre droit au tarif abonné sur tous nos spectacles (1 place adulte ou enfant par spectacle).

Les billets « Abonnés » ne sont pas nominatifs (possibilité de les offrir en cadeau).

Tarif enfant : -de 18 ans,

Tarif séance scolaire : 4 € /élève et gratuité pour les accompagnateurs (max 3 personnes).

❖ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE D'UN TERRAIN A SAINT EFFLAM :**

Le Maire présente à l'assemblée une D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) pour un terrain de 4 127 m² à Saint Efflam. Le prix est de 40 000 €. Le Conseil Municipal considère que ce terrain représente une opportunité pour le tourisme, les activités liées au milieu marin et décide d'exercer le droit de préemption de la commune.

❖ **ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION D'UN FOYER - SDE :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la rénovation du foyer D751 situé à Lanscolva. La participation communale s'élève à 434 €.

❖ **CIMETIERE – REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :**

Le Maire propose la reprise de concessions ; l'état d'abandon a été constaté. Le Conseil Municipal approuve la reprise des 32 concessions présentées en séance.

❖ **SECRETARIAT DE LA MAIRIE – ETUDE DU CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR :**

La réflexion qui serait menée en collaboration avec l'ergonome du Centre de Gestion vise à améliorer les conditions d'accueil du public, des personnes à mobilité réduite, les conditions de travail du personnel. Les modalités d'utilisation des locaux de l'office du tourisme seraient également traitées dans le cadre de cette étude. L'étude de base est proposée pour un montant de 3 456 € TTC ; une phase optionnelle portant notamment sur une simulation de l'activité sera examinée en fonction des besoins. Le coût de l'option est de 2 112 € TTC.

M. JEFFROY expose que le monde associatif est dense sur la commune. La Mairie pourrait devenir un lieu dédié aux associations. Une nouvelle Mairie pourrait alors être construite de plain-pied pour répondre aux besoins des services et des usagers.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention d'étude du Centre de Gestion et sollicite l'aide financière du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Médiathèque – Contrat SACEM :**

Redevance SACEM d'un montant annuel de 153 € HT pour mise à disposition du public de 3 micro-ordinateurs.

➤ **ADEME - information :**

« Appel à projets » pour la production, l'autoconsommation et la gestion intelligente d'électricité renouvelable dans les bâtiments.

➤ **Plan climat énergie territorial de Lannion Trégor Agglomération :**

La commune s'engage à adhérer au dispositif de conseil en énergie partagé et bénéficier d'un bilan énergétique du patrimoine.

Les actions retenues : étude de faisabilité de l'extension du réseau de chaleur existant et examen de l'approvisionnement énergétique des établissements scolaires (future école maternelle – école élémentaire et collège).

➤ **Orange – réseau télécom :**

La commune demande à Orange de communiquer ses plans d'infrastructures de télécommunication pour exploitation par le SIG communautaire.

➤ Vente de terrain à M. et Mme CADIOU :

Le Conseil Municipal prend connaissance du document d'arpentage dressé par le géomètre. La parcelle est cadastrée AH 702 pour une contenance de 56 m². Le prix a été fixé à 31.67 € (avis France Domaine) ; soit un montant total de 56 m² X 31.67 € = 1 773.52 €.

➤ Remboursement d'arrhes – camping municipal :

Remboursement d'arrhes pour locations :

- ✓ Mme SEGADO : 112 €
- ✓ Mme THEIL : 125 €

➤ Dégrèvement eau et assainissement :

Constat de fuite chez M. GUEGAN pour une valeur de 503 m³ sur la consommation 2013. La consommation moyenne des trois dernières années est de 58 m³ ; ce volume sera facturé pour 2013.

➤ Logements vacants – taxe d'habitation :

Les logements vacants sont assujettis à la taxe d'habitation au bout de 2 ans.

➤ Yoga – association arborescence – réduction de titre :

Un titre d'un montant de 60 € a été émis à l'encontre de l'association arborescence pour l'utilisation de locaux communaux afin d'y organiser des séances de yoga pendant la saison estivale. L'activité a été peu fréquentée et les séances se sont essentiellement déroulées sur la plage. Le Conseil Municipal accepte de réduire le titre de 60 € pour le ramener à 30 €.

➤ Bibliothèque médiathèque – livres non rendus – titre de recette :

Le Conseil Municipal décide l'émission d'un titre de recette de 47 € à l'encontre d'un usager de la bibliothèque qui n'a pas rendu des livres empruntés.

➤ Animation sportive estivale – frais de déplacement :

L'assemblée décide de verser un montant de 106.50 € à Mlle PANSART qui a utilisé son véhicule.

➤ Pollution maritime – Infra Polmar :

La commune s'engage à participer à la gestion de petites pollutions qui pourraient affecter le littoral de la commune.

➤ SNSM – heures supplémentaires pour un sauveteur :

Le Conseil Municipal accepte le versement de 12h supplémentaires à un sauveteur de la SNSM pour le mois de juillet.

➤ Lotissement de Pont ar Portheour – puits d'infiltration :

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création de puits d'infiltration sur les lots de Pont ar Portheour.

Le Cabinet Hydratec en charge du dossier « Loi sur l'eau » a indiqué que la création de ces puits apporte les contraintes suivantes :

- réalisation d'une étude de sol avec tests de perméabilité sur l'ensemble du périmètre du lotissement
- surface suffisante des lots pour l'implantation des puisards d'infiltration
- coût supplémentaire pour les acheteurs des lots

Le Conseil Municipal retient la démarche de création de puisards d'infiltration.

➤ Travail à temps partiel – Mme LOUTRAGE :

L'assemblée communale donne son accord pour la prolongation du temps partiel à 80 % de Mme LOUTRAGE à compter du 21 septembre 2013.

➤ Médiathèque – bibliothèque – contrat logiciel :

Le contrat de maintenance DECALOG pour le logiciel de prêts est renouvelé pour 2014. Le montant 2013 est de 1 162.76 € HT.

➤ Phanum de Coz Ilis – devis de réhabilitation :

Un devis a été rédigé par les services techniques communaux pour les travaux de réhabilitation de Coz Ilis. Le montant est de 37 052 €. Un dossier de demande de subvention sera établi en fin d'année.

➤ Centre nautique – travaux d'entretien de la couverture :

Des infiltrations ont été constatées au centre nautique. Un devis a été établi pour le remplacement de tôles laquées. Le coût de l'opération s'élève à 7 559.92 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

➤ Spectacle de Noël – Carré Magique :

Lannion Trégor Agglomération organise un spectacle au Carré Magique pour les enfants des écoles. Une participation de 4.5 € par élève est demandée, à la charge de la commune. Accord du Conseil Municipal.

➤ Pavoisement des écoles – Loi Peillon :

Le dispositif PEILLON relatif à la refondation de l'école de la République prévoit la pose des éléments suivants :

- 1 écusson tricolore avec mention « liberté, égalité, fraternité »
- 1 drapeau Français et 1 drapeau Européen
- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

➤ Congrès des Maires : du 19 au 21 novembre 2013.

➤ Signalétique Plestin Les Grèves :

La Mairie a été informée par un usager de la RN12 d'une erreur dans l'orthographe de Plestin sur un panneau directionnel : Plestin Les Grèves est devenu Plestin Les Grèvres.

➤ Pavillon bleu 2014 – appel à candidature :

La commune présente sa candidature pour le pavillon bleu 2014.

➤ Création de cantons :

Le Maire donne des informations sur l'évolution des périmètres des cantons.

➤ Divers – salon de coiffure de Toul an Héry :

Mme LE GALL attire l'attention sur la situation du salon de coiffure de Toul an Héry.

M. LAMANDE précise que les abords du salon de coiffure relèvent du domaine départemental.

➤ Collecte des déchets – points propres :

M. LE BERRÉ souligne le mauvais état des points de collecte de Kerilly, des quatre chemins et du boulodrome. Les déchets sont déposés autour des bacs. Il est convenu de passer une information aux usagers dans le bulletin municipal.

➤ Bibliothèque – médiathèque mise au pilon de livres :

M. HENAFF suggère de vendre les livres dédiés au pilon dans le cadre d'un vide grenier. Du matériel informatique obsolète sera proposé aux écoles et à l'atelier informatique.

➤ Location de podium – annulation de titre :

Le titre émis à l'encontre de la Plestinaise pour la location du podium sera annulé. Il s'agit du tournoi organisé pour les enfants.

➤ Fleurissement communal – greffe de cerisiers :

M. DANIEL annonce que la commune pourrait prochainement obtenir une 2ème fleur. Les cerisiers d'AN DOURMEUR ont été récemment greffés.

➤ Circuit BMX :

M. PHILIPPE suggère au Conseil Municipal de visiter l'aire de BMX de Plouigneau.

L'assemblée
Fin de la séance à 21h36

Le Maire

A. LUCAS

